

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 9 novembre 2016 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : Mme Marie-Josée Beaupré
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna,
vice-président

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de
presse au cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Josée Marineau, coordonnatrice, comptes payables,
Direction de l'administration et finances
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire
Mme Lison Lefebvre, trésorière

CE-2016-1343-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2016-1344-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2016-1345-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 2 NOVEMBRE 2016

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 2 novembre 2016, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard sauf en ce qui a trait à la résolution portant le numéro CE-2016-1323-DEC relative aux poules pondeuses pour limiter le nombre à un maximum de 3 poules par emplacement.

CE-2016-1346-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) du 18 octobre 2016 ;
 - de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme du 26 octobre 2016.
-

CE-2016-1347-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 18 OCTOBRE 2016

Il est unanimement résolu, suite à la recommandation du comité de circulation en date du 18 octobre 2016, de recommander au conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

DÉTAIL

CC-2016-10-18/02	Remplacement des panneaux interdisant le stationnement en alternance des deux (2) côtés de la rue Saint-Louis-de-France par des panneaux interdisant en tout temps le stationnement du côté est de la chaussée ;
CC-2016-10-18/04	Interdiction de stationnement sur une distance de cinq (5) mètres de chaque côté de l'entrée charretière du 3215, boulevard de la Pinière ;
CC-2016-10-18/08	Interdiction de stationnement du côté nord de la rue Charles-Aubert, face au croissant de la Rive-Nord ;
CC-2016-10-18/09	Aménagement d'une traverse piétonnière sur le chemin du Coteau, face à l'entrée du parc de la Grotte ;
CC-2016-10-18/11	Ajout d'une période de temps de trente (30) minutes sur les panneaux « débarcadère » devant le CPE Le Loup, La Lune et La Tomate situé au 1230, boulevard Lucille-Teasdale ;
CC-2016-10-18/12	Interdiction de stationnement devant la voie d'accès pour incendie de la rue d'Angora, du bâtiment situé au 1555, rue de l'Opinaca ;
CC-2016-10-18/13	Interdiction de stationnement du côté est de la rue Latour, entre la rue Pierre-Paul et la montée Masson ;
CC-2016-10-18/14	Installation d'un panneau « arrêt » surdimensionné sur le chemin Martin en direction est, à l'angle du chemin Valiquette ;
CC-2016-10-18/15	Ajout d'un panneau « débarcadère 30 minutes » devant le CPE Les Petites Girouettes situé au 737, rue de la Sœur-Marie-Rose.

CE-2016-1348-REC DÉSIGNATION DU HOCKEY COMME PATRIMOINE IMMATÉRIEL

ATTENDU QUE le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV) demande le soutien de la Ville de Terrebonne dans sa demande de désignation auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin que la pratique du hockey sur glace soit reconnue comme patrimoine immatériel des Québécois;

ATTENDU QUE le patrimoine immatériel est une notion nouvelle, encore méconnue du grand public, qui comprend les pratiques et le savoir-faire transmis de génération en génération;

ATTENDU QUE trois (3) pratiques ancestrales, depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur le patrimoine culturel* en 2012, ont été reconnues par le MCC : le chant de gorge inuit, le canot à glace et la veillée de danse traditionnelle;

ATTENDU QU'une désignation du hockey sur glace comme patrimoine immatériel permettrait de valoriser les gens d'ici autour d'une activité culturelle et sportive développée au Québec et pratiquée par des personnes de tous les âges et de toutes les origines;

ATTENDU QUE le hockey sur glace permet de valoriser l'identité québécoise autour d'une activité sportive immensément populaire développée au Québec et reposant sur des valeurs comme l'importance de s'amuser, de se maintenir en bonne forme physique et de cultiver l'esprit d'équipe;

ATTENDU la recommandation numéro CUL-2016-10-26/02 de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme concernant l'appui au CQPV auprès du ministère de la Culture et des Communications pour que le hockey soit désigné comme patrimoine immatériel ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'appuyer le Conseil québécois du patrimoine vivant dans sa demande de désignation auprès du ministère de la Culture et des Communications afin que la pratique du hockey sur glace soit reconnue comme patrimoine immatériel des Québécois.

CE-2016-1349-DEC STATIONNEMENT SUR RUE

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1394-DEC, adoptée le 27 novembre 2013, autorisant l'implantation de stationnement alternatif pour le projet Altavista dans Urbanova ;

ATTENDU QUE le bilan du stationnement alternatif dans Urbanova est positif selon les Directions de l'entretien du territoire et de la police,

ATTENDU QUE de permettre le stationnement sur rue à l'année permet notamment :

- d'augmenter les surfaces perméables et minimiser les surfaces noires sur le domaine privé ;
- de diminuer le ratio de stationnement ;
- d'augmenter la densité des projets.

ATTENDU les doléances de nombreux citoyens résidents notamment dans Les Jardins Angora et dans le secteur est afin que soit autorisé le stationnement sur rue à l'année

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur à la Direction générale, que la commission de la gestion et de l'entretien du territoire soit et est mandatée pour évaluer la pertinence d'étendre le stationnement sur rue à l'année, de jour comme de nuit, à d'autres secteurs de la Ville.

Le cas échéant :

- de faire des recommandations sur les critères permettant d'identifier les secteurs où pourrait être implanté le stationnement sur rue à l'année, de jour comme de nuit ;
- de faire des recommandations sur les moyens à préconiser pour que le stationnement sur rue à l'année, de jour comme de nuit, soit en harmonie avec les opérations d'entretien requises tant l'été (nettoyage) que l'hiver (déneigement).

Que les recommandations de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire sont attendues pour l'hiver 2017.

CE-2016-1350-DEC DÉPENSES EXCÉDENTAIRES / ASSISTANT-MAÎTRE D'OUVRAGE / ARCHITECTES / DEMANDE D'ACCREDITATION LEED OR / PÔLE DE LA CROISÉE PHASE 1

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 327-07-2016, adoptée le 11 juillet 2016, acceptant la soumission de la firme Axor inc. pour les services professionnels – assistant maître d'ouvrage afin d'assister la Ville dans l'ensemble du processus pour la confection des plans et devis, de surveillance et de construction de la phase 1 du pôle de la Croisée, le tout pour un montant de 284 036\$ (t.t.c.) (SA16-1004) ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 306-06-2016, adoptée le 27 juin 2016, acceptant la soumission de la firme Lemay pour les services professionnels pluridisciplinaires pour la confection des plans, devis et services requis durant la construction de la phase 1 du pôle de la Croisée, pour un montant de 1 658 650,65\$ (t.t.c.) (SA16-1002);

ATTENDU QUE le programme initial élaboré par la Ville en vue de cette construction comporte de nombreux éléments faisant foi de son souci d'une saine approche environnementale exprimée spécifiquement par le biais d'objectifs à caractère écoresponsable;

ATTENDU QU'en considération du site d'implantation du futur bâtiment, lequel se situe à même un projet de développement à haute densité, la Ville se doit d'être exemplaire dans la planification de ce projet d'envergure;

ATTENDU QUE selon le Plan Vert de la Ville de Terrebonne (action 1.2), la Ville s'est engagée à « promouvoir le développement durable auprès des promoteurs par l'entremise de certains projets municipaux novateurs certifiés LEED ou l'équivalent, notamment par le biais du plan directeur de développement durable de la côte de Terrebonne »;

ATTENDU QUE conséquemment, il y a lieu de viser des standards plus élevés en matière d'écoresponsabilité et d'inclure au projet une démarche d'accréditation LEED OR, laquelle rencontre pratiquement d'ores et déjà le programme initial;

ATTENDU QU'en ce sens, la Ville a demandé à ses professionnels de lui soumettre une proposition d'avenant d'honoraires visant la préparation d'une demande d'accréditation LEED OR dans le cas de la firme Lemay et visant un accompagnement dans sa démarche par la firme Axor inc.;

ATTENDU QU'une proposition complète de la firme Lemay, incluant les services de tous les professionnels de l'équipe touchée par cette demande d'accréditation, a été reçue au montant de 137 801\$ (taxes en sus);

ATTENDU QU'une proposition complémentaire au montant de 32 875\$ (taxes en sus) a été reçue de la firme Axor inc.;

ATTENDU QUE la Direction générale a sollicité une opinion juridique auprès de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, à l'effet de la possibilité d'apporter un tel changement à chacun des contrats initiaux octroyés aux professionnels;

ATTENDU la vérification juridique du 31 octobre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, que le comité exécutif approuve les honoraires supplémentaires en lien avec ces deux (2) demandes d'avenant pour la préparation d'une demande d'accréditation LEED OR et autorise la trésorière à payer un montant de 137 801\$ (taxes en sus) à la firme Lemay et un montant de 32 875\$ (taxes en sus) à la firme Axor, le tout pour un montant total de 170 676\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 619. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0501 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2016-1351-DEC VIREMENT DE CRÉDITS / HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU QU'un montant de 343 700\$ a été budgété au poste 1-02-140-00-412 de la Direction du greffe et affaires juridiques pour l'année 2016 afin de payer les honoraires professionnels des procureurs, des arpenteurs-géomètres, des évaluateurs, des notaires, etc.;

ATTENDU QU'un montant de 125 000\$ a déjà été transféré en septembre dernier;

ATTENDU QU'en date de ce jour, le solde disponible est de 27 840\$ en date du 1^{er} novembre 2016 et que des factures sont en attente de paiement faute de disponibilités budgétaires ;

ATTENDU qu'un montant de 125 000\$ est demandé afin de payer les honoraires professionnels pour les mois de novembre et décembre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif autorise le virement de crédits pour un montant de 125 000\$ du poste 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) au poste 1-02-140-00-412 (honoraires professionnels), et, ce tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2016-0506 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

CE-2016-1352-DEC FERMETURE DE DOSSIERS / COUR MUNICIPALE

ATTENDU QUE la cour municipale a transmis des brefs de saisie qui se sont avérés inexécutables et/ou que les contrevenants sont introuvables dans tous les dossiers dont le nom apparaît à la liste ;

ATTENDU QUE lesdits dossiers n'ont pu être exécutés malgré tous les efforts déployés ;

ATTENDU QUE des mandats d'emprisonnement ont été émis dans lesdits dossiers ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Marc Brochu, greffier de la Cour municipale, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif autorise le greffier de la cour municipale et/ou la perceptrice en chef de la cour à procéder à la fermeture des dossiers suivants, et ce, dans les cas de mandats d'emprisonnement expirés et qui ne peuvent être renouvelés, à savoir :

No cause	Nom	D.D.N.	Émission mandat	Expiration mandat	Solde dû
09-07983-6	Chasse, Gabriel	1988-09-06	2011-04-29	2016-04-27	358,74\$
09-08193-0	Leblanc, Kevin	1989-11-04	2010-06-23	2015-06-22	446,50\$
09-08194-2	Leblanc, Kevin	1989-11-04	2010-06-23	2015-06-22	318,00\$

CE-2016-1353-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION / LISTE DES FACTURES / DÉNEIGEMENT

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 3 052 432,70\$ préparée le 3 novembre 2016 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 3 083 463,62\$ préparée le 2 novembre 2016 ;
- la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 47 714,63\$ préparée le 1^{er} novembre 2016.

CE-2016-1354-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 2 672 783,63\$ préparée le 3 novembre 2016.

CE-2016-1355-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / TRANSPORT DE VALEURS

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2012-12-DEC, adoptée le 4 octobre 2012, autorisant la Direction de l'administration et finances à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le service de transport des valeurs ;

ATTENDU QUE ce contrat arrive à échéance le 31 janvier 2017 ;

ATTENDU QUE la lettre de non-renouvellement a été envoyée au présent adjudicataire, et ce, 90 jours avant l'échéance selon ce qui est spécifié au contrat ;

ATTENDU QU'il y a un nombre restreint de sociétés dans ce domaine ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres sur invitation ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif autorise la Direction de l'administration et finances à procéder à un appel d'offres sur invitation pour « ***Le transport des valeurs pour un contrat d'une durée de trois (3) ans*** ».

CE-2016-1356-DEC PÉRIODE DE PROBATION / COORDONNATRICE, BIBLIOTHÈQUE / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le comité exécutif autorisait, le 18 mai 2016, la nomination de Mme Claude Lessard à titre de coordonnatrice, bibliothèque, à la Direction du loisir et vie communautaire ;

ATTENDU QUE Mme Claude Lessard terminera sa période de probation à ce poste le 24 novembre 2016 et qu'elle a su démontrer depuis son entrée en

fonction qu'elle est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que Mme Claude Lessard soit et est confirmée à titre de coordonnatrice, bibliothèque, à la Direction du loisir et vie communautaire.

CE-2016-1357-DEC NOMINATION / ÉGOUTIER / SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'affichage du poste d'égoutier au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Stéphane Daneau au poste d'égoutier au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 14 novembre 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

CE-2016-1358-REC ABOLITION / POSTE SYNDIQUÉ COL BLANC / DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET FINANCES

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 189-04-2016, adoptée le 11 avril 2016, autorisant la création de deux (2) postes d'agent comptable à temps complet à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE la création d'un de ces postes avait été faite par anticipation du départ à la retraite de Mme Monique Prévost, agente comptable, en congé de maladie depuis plusieurs mois ;

ATTENDU QUE Mme Prévost a remis sa lettre de départ à la retraite à compter du 1^{er} décembre 2016 et qu'il y a lieu d'abolir le poste d'agent comptable qu'elle occupait ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif recommande au conseil l'abolition du poste d'agent comptable (classe 9) détenu par Mme Monique Prévost, et ce, en date du 1^{er} décembre 2016.

Il est également unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du nouvel organigramme de la Direction de l'administration et finances dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

**CE-2016-1359-REC ABOLITION / POSTE SYNDIQUÉ COL BLANC /
CRÉATION / POSTE SYNDIQUÉ COL BLANC /
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QUE Mme Hélène Aubry, secrétaire au service de la dotation et du développement organisationnel à la Direction des ressources humaines, prendra sa retraite le 1^{er} mars 2017 ;

ATTENDU QUE la Direction des ressources humaines a revu ses besoins organisationnels pour rencontrer plus efficacement ses responsabilités et qu'il y a lieu d'abolir ce poste ;

ATTENDU QUE la création d'un poste de technicien en ressources humaines s'avère primordiale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif recommande au conseil l'abolition du poste de secrétaire au service de la dotation et du développement organisationnel (classe 6) détenu par Mme Hélène Aubry, et ce, en date du 1^{er} mars 2017, et la création du poste de technicien en ressources humaines.

Il est également unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du nouvel organigramme de la Direction des ressources humaines dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

**CE-2016-1360-DEC TRANSACTION ET QUITTANCE / EMPLOYÉ /
DIRECTION DE L'INCENDIE (JFC)**

ATTENDU QU'un employé de la Direction de l'incendie n'est plus apte physiquement à occuper son emploi de capitaine aux opérations ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 355-07-2016, adoptée le 11 juillet 2016, afin de mettre fin administrativement à son lien d'emploi malgré la tentative infructueuse afin de lui trouver un poste d'accommodement ;

ATTENDU la plainte déposée au Tribunal administratif du Québec par l'employé ;

ATTENDU QUE les parties ont convenu des conditions et modalités découlant de la fin d'emploi de l'employé ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le comité exécutif entérine le document « transaction et quittance » intervenu entre l'employé (JFC) et la Ville de Terrebonne et que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne.

**CE-2016-1361-DEC NOMINATION / SERGENT DE ROUTE / SECTION
DE SURVEILLANCE DU TERRITOIRE / DIRECTION
DE LA POLICE**

ATTENDU la nomination du sergent Benoit Lemay au poste de sergent au soutien à la section de la surveillance du territoire laissant vacant le poste de sergent de route à la section de la surveillance du territoire ;

ATTENDU QUE le processus de nomination doit se faire selon la banque d'éligibilité qui fut créée lors du concours de sergent 3212 160516 fermé en octobre 2016, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer M. Yan Lapointe, matricule 152, au poste de sergent de route à la section de la surveillance du territoire à la Direction de la police, rétroactivement au 6 novembre 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

**CE-2016-1362-DEC AVIS D'ENTRAVE / FERMETURE COMPLÈTE /
RACCORDEMENT AUX ÉGOUTS ET À
L'AQUEDUC / 548, RUE D'ANGORA (LOT
4 896 548)**

ATTENDU la demande pour la réalisation d'un nouveau branchement pour desservir le lot numéro 4 896 548 du cadastre du Québec situé sur la rue d'Angora (5071, 5081, 5091 et 5101, rue d'Angora) ;

ATTENDU QUE la localisation des nouveaux branchements ainsi que leurs profondeurs ne permet pas le dégagement requis afin de travailler de manière sécuritaire ;

ATTENDU QU'il est requis de procéder au rabattement de la nappe phréatique à l'aide de pointes d'assèchement avant le début des travaux ;

ATTENDU QUE la fermeture de la rue d'Angora est requise pour la réalisation de ce raccordement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la fermeture complète de la rue d'Angora pour le raccordement du lot 4 896 548 du cadastre du Québec aux services publics du mardi 15 novembre 7h au mercredi 16 novembre 13h.

Que l'installation des pointes d'assèchement débute le lundi 14 novembre 2016 dès 7h.

Que la circulation soit déviée selon les plans de signalisation joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que les travaux soient reportés d'une journée s'ils ne sont pas terminés à cause d'imprévus ou conditions climatiques, soit au jeudi 17 novembre selon les mêmes conditions.

CE-2016-1363-DEC DEMANDE DE PRIX / MODIFICATION DU SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT / GROUPE ÉLECTROGÈNE / 1051, RUE NATIONALE / RÉPARATION PARTIELLE / ENVELOPPE EXTÉRIEURE / GARAGE JACQUES-GAUTHIER / 5288, RUE DES BALSAMINES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix pour des travaux de modification du système d'échappement du groupe électrogène desservant l'édifice du 1051, rue Nationale ;

ATTENDU QUE deux (2) prix ont été reçus :

Silencieux Fédéral	24 251,68\$ t.t.c.
Les entreprises L.M. inc.	27 651,49\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix également pour des travaux de réparation partielle de l'enveloppe extérieure du garage Jacques-Gauthier situé au 5288, rue des Balsamines ;

ATTENDU QUE deux (2) prix ont été reçus :

Constructions SVT inc.	13 107,15\$ t.t.c.
Construction Guillaume Mailhot	15 829,76\$ t.t.c.

ATTENDU QUE les offres de services des sociétés Silencieux Fédéral et Constructions SVT inc. se sont avérées les plus basses conformes selon le rapport daté du 3 novembre 2016 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter l'offre des sociétés :

- **SILENCIEUX FÉDÉRAL** pour des travaux de modification du système d'échappement du groupe électrogène desservant l'édifice du 1051, rue Nationale, le tout pour un montant de 21 093,67\$ (taxes en sus) ;
- **CONSTRUCTIONS SVT INC.** pour des travaux de réparation partielle de l'enveloppe extérieure du garage Jacques-Gauthier situé au 5288, rue des Balsamines, le tout pour un montant de 11 400,15\$ (taxes en sus).

Que lesdits montants soient financés par l'excédent de fonctionnement affecté rénovation d'édifices. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0504 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2016-0505 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 34 115\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-307 (affectation de l'excédent de fonctionnement affecté rénovation édifices) au poste budgétaire numéro 1-02-395-00-522 (bâtiments et terrains), soit accepté.

CE-2016-1364-REC SOUMISSION / REMPLACEMENT / PONCEAU SUR LA RUE SAINT-DENIS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le remplacement du ponceau sur la rue Saint-Denis (SA16-9075) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 octobre 2016 ;

ATTENDU QUE quinze (15) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1^{er} novembre 2016 à 11 h 02, à savoir :

Excavation Marcel Clark inc.	175 572,57\$ t.t.c.
Raymond Bouchard Excavation inc.	181 056,88\$ t.t.c.
Les Excavations G. Allard inc.	195 572,47\$ t.t.c.
Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée	205 877,69\$ t.t.c.
Les constructions CJRB inc.	209 112,22\$ t.t.c.
Construction G.Nesis inc.	212 871,61\$ t.t.c.
Groupe Solex inc.	215 975,94\$ t.t.c.
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	221 620,06\$ t.t.c.
9075-3856 Québec inc. (Bentech Construction)	229 369,38\$ t.t.c.
Excavation Patrice Couture inc.	248 841,14\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Charex inc.	259 504,90\$ t.t.c.
Pavage Dion inc.	263 001,86\$ t.t.c.
9129-6558 Québec inc. (David Riddell Excavation)	287 244,78\$ t.t.c.
G. Giuliani inc.	338 522,04\$ t.t.c.
Excavations Sylvain Beauregard et Fils inc.	347 583,80\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Excavation Marcel Clark inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 3 novembre 2016 par M. Simon Hogue, ingénieur jr de la firme EFEL experts-conseils ;

ATTENDU également le rapport daté du 2 novembre 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 315 796\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 7 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Excavation Marcel Clark inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 9 novembre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **EXCAVATION MARCEL CLARK INC.**, datée du 1^{er} novembre 2016, pour le remplacement du ponceau sur la rue Saint-Denis, le tout pour un montant de 152 705\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 666. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0511 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2016-1365-REC SOUMISSION / TRAVAUX D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, D'AQUEDUC AINSI QUE DE FONDATION DE CHAUSSÉE / AVENUE DE LA CROISÉE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc ainsi que de fondation de chaussée sur l'avenue de la Croisée (SA16-3022) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 24 août 2016 ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 septembre 2016 à 11 h 01, à savoir :

9301-3845 Québec inc. (Roc-Sol inc.)	2 015 044,15\$ t.t.c.
--------------------------------------	-----------------------

Les Excavations G. Allard inc.	2 315 702,39\$ t.t.c.
BLR Excavation, division de Terrassement BLR inc.	2 505 812,65\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Allia Infrastructure Itée	2 562 792,75\$ t.t.c.
Les Excavations Payette Itée	3 092 827,50\$ t.t.c.
Sintra inc.	3 185 964,73\$ t.t.c.
Construction G-Nesis inc.	3 446 359,24\$ t.t.c.
Raymond Bouchard Excavation inc.	3 836 934,20\$ t.t.c.
Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée	3 844 186,83\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société 9301-3845 Québec inc. (Roc-Sol inc.) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 17 octobre 2016 par M. Guillaume Halde, ingénieur de la firme EXP ;

ATTENDU également le rapport daté du 19 octobre 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 2 897 559,13\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 7 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur 9301-3845 Québec inc. (Roc-Sol inc.) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 9 novembre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **9301-3845 QUÉBEC INC. (ROC-SOL INC.)**, datée du 29 septembre 2016, pour des travaux d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc ainsi que de fondation de chaussée sur l'avenue de la Croisée, le tout pour un montant de 1 752 593,30\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 642. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0484 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis de la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2016-1366-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / RUE RODRIGUE / CANALISATION PLUVIALE

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-559-DEC, adoptée le 30 avril 2014, acceptant la soumission de la firme AECOM Consultants inc. pour les services professionnels pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour le remplacement de la canalisation pluviale existante sur la rue Rodrigue, entre la montée Major et la rue Isabelle, pour un montant de 73 900,18\$ (t.t.c.) (SA14-7012) ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 458-09-2014, adoptée le 22 septembre 2014, acceptant la soumission de la société 9301-3845 Québec inc. (Roc-Sol) pour les travaux de remplacement de la canalisation pluviale existante sur la rue Rodrigue, entre la montée Major et la rue Isabelle, pour un montant de 1 081 645,59\$ (t.t.c.) (SA14-7027) ;

ATTENDU QUE des conditions de chantiers imprévisibles au moment de la soumission ont été rencontrées et qu'elles ont été corrigées selon les recommandations de la firme AECOM Consultants inc.;

ATTENDU QUE le consultant a sous-estimé plusieurs quantités au moment de la soumission;

ATTENDU QUE les coûts totaux représentés par ces dépassements des items au bordereau par les avis de changements et les erreurs de la firme représentent un montant total de 378 520,36\$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE certaines quantités au bordereau n'ont pas eu à être utilisées et représentent un montant de 75 668,61\$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE le montant net en dépassement du mandat initial de la compagnie 9301-3848 Québec inc. (Roc-Sol) est de 378 520,36\$ - 75 668,61 \$ = 302 851,75 \$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE des erreurs de conception de la part de la firme AECOM Consultants inc. ont causé des changements en cours de construction et que la Direction du génie et projets spéciaux a négocié avec ladite firme afin d'obtenir un remboursement des coûts directs causés par ses erreurs au montant de 48 388,81\$ (t.t.c.);

ATTENDU la vérification juridique en date du 7 novembre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif approuve les travaux supplémentaires accessoires au contrat et autorise la trésorière à payer un montant de 263 406,61\$ (taxes en sus) à la société 9301-3845 Québec inc. (Roc-Sol), à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 607. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0508 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les frais réclamés à la firme AECOM Consultants inc., au montant de 42 388,81\$ (taxes en sus) soient imputés en remboursement du règlement 607.

**CE-2016-1367-DEC SERVITUDE / CONDUITE PRINCIPALE D'ÉGOUT
PLUVIAL / RUE DU FAÎTE-BOISÉ / LOTS 3 665 067
ET 3 665 068**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a proposé un projet de servitude aux propriétaires des lots 3 665 067 et 3 665 068 du cadastre du Québec pour régulariser la problématique reliée à la conduite d'égout pluvial située sous la ligne, et ce, en tentant de minimiser les impacts pour les propriétaires desdits lots

ATTENDU QUE la Ville souhaite enregistrer une servitude réelle et perpétuelle permettant le maintien, l'entretien et le bon fonctionnement de son réseau d'égout pluvial afin de sécuriser et régulariser la situation;

ATTENDU QUE les propriétaires demandent une compensation globale au montant de 30 000\$ pour le lot 3 665 067 et de 34 000\$ pour le lot 3 665 068 détaillée ainsi :

Indemnités principales :	Lot 3 665 067 – 8 424\$
	Lot 3 665 068 – 8 568\$

Dommmages :	Lot 3 665 067 – 21 576\$
	Lot 3 665 068 – 25 432\$

ATTENDU QUE PCG Carmon recommande la valeur des compensations proposées pour la servitude réelle et perpétuelle pour les lots mentionnés aux montants de 30 000\$ et de 34 000\$ (dossier 15-03812);

ATTENDU QUE la servitude doit s'exercer sur une partie des lots 3 665 067 et 3 665 068 du cadastre du Québec telle qu'identifiée à la description technique préparée par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposée sous le numéro 24 559 de ses minutes;

ATTENDU QUE les montants attribués à la compensation de la servitude pour chaque parcelle de lots sont définis comme suit :

M. Sylvain Morissette et Mme Josée Cyr	Lot 3 665 067	30 000\$
M. Patrick Ducharme et Mme Isabelle Sawyer	Lot 3 665 068	34 000\$
	Total :	<u>64 000\$</u>

ATTENDU QUE les frais relatifs aux services professionnels s'élèvent aux montants de 459,90\$ pour l'arpenteur-géomètre, M. Normand Fournier, minute 24 369 (dossier 22 369) et de 4 397,80\$ pour l'évaluateur PCG Carmon, et d'environ 1 100\$ pour les frais professionnels liés à la préparation et à la publication de l'acte ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'autoriser le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude par :

- Mme Josée Cyr et M. Sylvain Morissette / lot 3 665 067
- Mme Isabelle Sawyer et M. Patrick Ducharme / 3 665 068

en faveur de la Ville de Terrebonne pour le maintien, l'entretien et le bon fonctionnement de son réseau d'égout pluvial sur les lots mentionnés ci-dessus ; lesdits lots sont démontrés à la description technique préparée par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposée sous le numéro 24 369 de ses minutes.

Il est également unanimement résolu d'indemniser les propriétaires des lots comme suit :

M. Sylvain Morissette et Mme Josée Cyr	Lot 3 665 067	30 000\$
M. Patrick Ducharme et Mme Isabelle Sawyer	Lot 3 665 068	34 000\$
	Total :	<u>64 000\$</u>

Que ledit montant soit pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 395. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0494 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que Me Robert Gravel, notaire, soit et est mandaté pour la préparation des actes de servitude.

Les frais afférents aux présentes servitudes sont à la charge de la Ville de Terrebonne

CE-2016-1368-DEC VENTE / LOTS 1 947 489 ET 1 945 552 / CHEMIN SAINT-CHARLES

ATTENDU QUE la requérante souhaite acquérir les lots 1 947 489 et 1 945 552 du cadastre du Québec dans le but de faire une construction d'une

résidence de type unifamilial sur le lot 1 947 489 du cadastre du Québec (superficie de 2 591 m²) et pour avoir pleine jouissance du terrain pour le lot 1 945 552 du cadastre du Québec situé en bordure de la rivière (superficie de 285 m²);

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est propriétaire des lots 1 947 489 et 1 945 552 du cadastre du Québec situés sur le chemin Saint-Charles;

ATTENDU QUE le lot 1 947 489 du cadastre du Québec est dans une zone inondable et qu'une plantation de 500 arbres a été réalisée en 2015 afin de compenser la perte de canopées liée à l'abattage de frênes dans le parc Aristide-Laurier;

ATTENDU QUE les commentaires de la fiche de projet concernant le lot 1 947 489 du cadastre du Québec sont majoritairement défavorables, notamment pour les motifs suivants :

- volonté à conserver une fenêtre sur l'environnement naturel du site;
- volonté à prolonger les fonctions administratives, récréatives et naturelles du site;
- affectation institutionnelle actuellement en vigueur au zonage (une modification de zonage serait donc nécessaire pour permettre la construction d'un bâtiment résidentiel isolé);
- une demande d'acquisition pour ce lot avait été adressée à la Ville de Terrebonne et que les commentaires de 2007 étaient majoritairement en défaveur de cette transaction.

ATTENDU QUE les commentaires de la fiche de projet concernant le lot 1 945 552 du cadastre du Québec situé en bordure de la rivière des Mille-Îles sont majoritairement défavorables pour les motifs suivants :

- volonté de la Ville de Terrebonne à acquérir les terrains en bordure de la rivière (plutôt que de s'en départir);
- une halte cycliste est prévue dans ce secteur;
- volonté à conserver le lien naturel entre le chemin Saint-Charles et la rivière des Mille-Îles;
- terrain à risque d'inondation, glissement de terrain, érosion...;
- présence d'une conduite maîtresse d'aqueduc et d'une conduite de refoulement sur ce lot;
- terrain actuellement utilisé par la Direction de l'incendie comme accès à la rivière.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif refuse la vente des lots 1 947 489 et 1 945 552 du cadastre du Québec situés sur le chemin Saint-Charles pour les principaux motifs mentionnés ci-dessous :

Lot 1 947 489 du cadastre du Québec :

- volonté à conserver une fenêtre sur l'environnement naturel du site;
- volonté à prolonger les fonctions administratives, récréatives et naturelles du site;
- affectation institutionnelle actuellement en vigueur au zonage (une modification de zonage serait donc nécessaire pour permettre la construction d'un bâtiment résidentiel isolé);
- qu'une demande d'acquisition pour ce lot avait été adressée à la Ville de Terrebonne et que les commentaires de 2007 étaient majoritairement en défaveur de cette transaction;
- qu'une plantation de 500 arbres a été réalisée en 2015 afin de compenser la perte de canopées liée à l'abattage de frênes dans le parc Aristide-Laurier.

Lot 1 945 552 du cadastre du Québec:

- volonté de la Ville de Terrebonne à acquérir les terrains en bordure de la rivière (plutôt que de s'en départir);
- une halte cycliste est prévue dans ce secteur;
- volonté à conserver le lien naturel entre le chemin Saint-Charles et la rivière des Mille-Îles;
- terrain à risque d'inondation, glissement de terrain, érosion...;
- présence d'une conduite maîtresse d'aqueduc et d'une conduite de refoulement sur ce lot;
- terrain actuellement utilisé par la Direction de l'incendie comme accès à la rivière.

CE-2016-1369-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS / RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT POUR LA GESTION DE L'ÉROSION DU CANAL DE DÉRIVATION DE LA RIVIÈRE MASCOUCHE

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement pour la gestion de l'érosion du canal de dérivation de la rivière Mascouche (SA16-7002) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 octobre 2016 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 octobre 2016 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	15,74	89 847,00\$ t.t.c.
WSP Canada inc.	13,10	114 110,39\$ t.t.c.
Aménatech inc.	--	--
Stantec Experts-conseils ltée	--	--
Englobe Corp.	--	--

ATTENDU QUE les firmes Aménatech inc., Stantec Experts-conseils ltée et Englobe Corp. ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique du 2 novembre 2016 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'accepter la soumission de la firme **SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.** pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement pour la gestion de l'érosion du canal de dérivation de la rivière Mascouche, pour un montant de 78 145\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro

658. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0509 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2016-1370-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE LICENCES DE MISE À JOUR DES
PRODUITS ACROBAT VERSION STANDARD ET
VERSION PROFESSIONNELLE**

ATTENDU QU'il y a lieu de maintenir à jour et de régulariser périodiquement le portefeuille d'applications bureautiques pour suivre les versions et profiter des améliorations logicielles ;

ATTENDU QUE les produits Acrobat version standard 10 et version professionnelle 10 doivent être mises à jour ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le comité exécutif autorise la Direction des technologies de l'information à procéder à un appel d'offres public pour « *L'achat des licences Adobe* ».

**CE-2016-1371-DEC DEMANDE DE PRIX / DÉVELOPPEMENT D'UNE
SUITE DE LOGICIELS MODERNE ET INTÉGRÉE
EN SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSPQ)**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix pour l'achat de produits VMware ;

ATTENDU QUE trois prix ont été reçus :

Softchoice	16 763,99\$ t.t.c.
Insight	17 663,61\$ t.t.c.
ProContact	18 037,28\$ t.t.c.

ATTENDU QUE l'offre de la société Softchoice s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 7 novembre 2016 de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information;

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information a utilisé le Centre de Services partagés du Québec (CSPQ) pour l'achat des logiciels et licences Microsoft Windows Server et SQL Server ;

ATTENDU la vérification juridique du 7 novembre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de la société **SOFTCHOICE** pour l'achat de produits VMware, le tout pour un montant de 14 580,55\$ (taxes en sus).

Il est également unanimement résolu que le comité exécutif autorise l'achat des licences de logiciels Microsoft et licences Microsoft Windows Server et SQL Server par l'entremise du Centre de Services partagés du Québec (CSPQ), le tout pour un montant de 21 898\$ (taxes en sus).

Que lesdits montants soient à être pris à même le fonds de roulement et remboursés sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0507 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le contrat de maintenance au montant de 3 666,15\$ (taxes en sus) et d'une durée d'un (1) an soit financé à même le budget d'opération (article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes*).

CE-2016-1372-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17 h 45.

Vice-président

Secrétaire